

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 18 novembre 2013

Monsieur Sylvain Blais
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boul. du Collège
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

Objet : Suivi - Traitement intégré des suivis - Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 8 octobre 2013, du suivi apporté par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour répondre à la recommandation de se doter d'un système d'information adapté à sa propre réalité et pouvant lui fournir toutes les données utiles à l'application de sa PIEP. Cette recommandation a été formulée dans le rapport portant sur l'évaluation de l'application de la PIEP faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement du programme *Technologie du génie civil* (221.02) et publié en septembre 2002. Cette recommandation fait également partie du plan d'action du Collège adopté en novembre 2012 par son conseil d'administration à la demande de la Commission dans le cadre de l'approche intégrée du traitement des suivis.

Pour répondre à la recommandation en question, le Collège a développé l'application du système d'information sur les programmes d'études. L'application est composée de 12 modules qui contiennent les statistiques et l'information sur la création et la modification d'un programme, sa structure, son cadre pédagogique, les mesures d'aide à la réussite, l'admission, le cheminement scolaire, les ressources humaines, financières et matérielles de même que la gestion et l'évaluation du programme. L'application permet également de faire le suivi des diplômés et des stages.

La Commission note que le système d'information est implanté, mis à jour annuellement et qu'il fournit les données essentielles sur les programmes d'études. L'application propose des pistes d'intervention prioritaires devant figurer au plan de travail du département maître d'œuvre ainsi que des perspectives de développement. L'ensemble de ces données peut fournir des indications permettant d'apprécier la situation et l'évolution du programme et faire ressortir les principaux éléments à interroger lors d'une évaluation.

En conséquence, la Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à cette recommandation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand